

ATTESTATION D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE
Valable du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011

Nous soussignés Société DE CLARENS – Courtage d'Assurances – site 17 rue Washington 75383 PARIS CEDEX 08 attestons par la présente que :

DIAG-IMMO
10 rue du Préseur Flemming
92290 CHATENAY-MALABRY
Adhérent n° 02336141020

a adhéré par notre intermédiaire, auprès d'AXA France IARD, régie par le Code des Assurances, dont le siège social est 26 rue Drouot 75009 PARIS, au contrat d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle n° 3639350704.

Ce contrat a pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incombent en raison de dommages corporels, matériels ou immatériels non consécutifs, causés à des tiers dans le cadre des activités garanties indiquées ci-après et résultant d'un fait dommageable survenu dans l'exécution professionnelle de l'Assuré.

Montants de garanties Responsabilité Civile Professionnelle :

Tous dommages confondus : Par Diagnostiqueur : 500.000 € par sinistre et 700.000 € par année d'assurance

Activités garanties :

- **Diagnostica Techniques Immobiliers Réglementés**
 - ✓ Le **notage AMIANTE** avant transaction (art R11334-24 du Code de la Santé Publique) avant travaux (art R11334-27 du Code de la Santé Publique) avant démolition (art R11334-27 du Code de la Santé Publique), le dossier Technique Amiante (art R11334-25 du Code de la Santé Publique) et le diagnostic Amiante.
 - ✓ L'état du bâtiment relatif à la présence de **TERMITES**.
 - ✓ **Diagnostic de performance énergétique – DPE** - (conformément à la réglementation en vigueur – Décret n° 2006-1147 du 14/09/2006 et n° 2006-1653 du 21/12/2006 et arrêté du 15/09/2006 et du 03/05/2007).
 - ✓ L'état des installations gaz (loi n° 2003-8 du 03 janvier 2003, article 17-décret 2006-1147 du 14/09/06).
 - ✓ **Diagnostic de l'état des installations intérieures ELECTRIQUES** (Décret n° 2006-384 du 22 avril 2006).
 - ✓ Les **mesurages réalisés** dans le cadre de la loi CARREZ.
 - ✓ L'état des lieux relatif à la conformité du logement, aux normes de surface et d'habitabilité comprenant : les normes relative à la sécurité, à la salubrité et à l'équipement de l'immeuble et aux normes dimensionnelles, d'installations et d'équipements du logement (dit prêt à taux 0%) conformément au décret n° 2005-69 du 31 janvier 2005.
 - ✓ Les recherches relatives à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs (Décret 2005-134 du 15/02/05).
- (la garantie est acquise **uniquement aux diagnostiqueurs figurant sur l'ANNEXE jointe, titulaire d'un certificat de compétence en cours de validité, délivré par un Organisme accrédité par le COFRAC selon la norme 17024).**

➢ **Diagnostica Techniques Immobiliers non réglementés et autres missions d'expertises**

- ✓ Mesurage hors Loi Carrez (biens hors copropriété).
- ✓ L'état du non bâti relatif à la présence de **Termites**.
- ✓ **Diagnostic des insectes xylophages** et champignons lignivores.
- ✓ Le bilan énergétique (activité garantie exclusivement en complément du DPE) se limitant à dresser une liste des solutions de travaux à réaliser en vue d'économies d'énergie.
- ✓ Les **états des lieux locaux**.

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie et est délivrée pour faire valoir ce que de droit. Elle ne peut engager celui-ci au-delà des limites, des clauses et Conditions du contrat auxquelles elle se réfère.

Fait à Paris en double exemplaires originaux le 28 décembre 2010

DE CLARENS
17, rue Washington
75383 PARIS CEDEX 08
Tél. : 01 44 13 13 00
N° ORIAS : 07 000 463 48 01
Sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Financier (ACF)



ANNEXE

**DIAGNOSTIQUEURS TECHNIQUES IMMOBILIERS
GARANTIS AU TITRE DU CONTRAT D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE AXA N° 3639350704
Adhérent n° 02336141020**

Valable pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011

Titulaire	Domaines de Compétence					
	AMIANTE	PLOMB	TERMITES	DPE	GAZ	ELECTRICITE
NOM – PRENOM(s) des techniciens déclarés par DIAG-IMMO						
GRISON François	SQI	---	SQI	SQI	SQI	SQI

(x) les domaines de compétence renseignés correspondent aux certificats de compétence déclarés à l'Assureur.